

SARL 3D AUDIT EXPERTISE CONSEIL
au capital de 2 510 euros
Siège social : 67 Rue Paradis
13006 MARSEILLE
834 305 609 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le 5 décembre,

A 18 heures,

Les associés de la société 3D AUDIT EXPERTISE' CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 2 510 euros, divisé en 251 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 19 Allée Philippine – 13012 MARSEILLE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Anne-Charlotte DEVIGNE, titulaire de 250 parts sociale en pleine propriété,
Monsieur Vincent DUBUC, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Charlotte DEVIGNE, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission d'un cogérant,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Aed

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Vincent DUBUC de ses fonctions de cogérant notifiée le 1^{er} août 2024 à chacun des associés et décide qu'il ne sera pas remplacé.

En conséquence Madame Anne Charlotte DEVIGNE reste seule gérante de la société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 67 Rue Paradis 13006 MARSEILLE au 19 Allée Philippine - 13012 MARSEILLE, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 19 Allée Philippine 13012 MARSEILLE"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AED

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Anne-Charlotte DEVIGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Charlotte Devigne', with a long horizontal stroke extending to the left.

